

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 6 décembre 2016 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bélanger      Denise Lauzière      Lucie Fréchette  
Paul-Éloi Dufresne   Claude Simard  
Absence motivée : Ginette Moreau

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier

**Mot de Bienvenue**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

**16.12.1**

**Ouverture de la séance ordinaire du 6 décembre 2016**

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

**16.12.2**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2016**

Il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 6 décembre 2016.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2016.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2016.

**5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.

**6. AVIS DE MOTION**

- 6.1 Règlement service incendie.
- 6.2 Plan d'urbanisme – Concordance.
- 6.3 Règlement de zonage – Concordance.
- 6.4 Règlement de lotissement – Concordance.
- 6.5 Règlement sur les conditions d'émission – Concordance.
- 6.6 Règlement sur les PIIA – Concordance.
- 6.7 Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

7. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
  - 7.1 Règlement P2-16-848-23 (zone R-33).
  - 7.2 Règlement 16-848-22 (zones R-55 et R-56).
  - 7.3 Règlement 16-899 sur le fonctionnement de la bibliothèque.
  - 7.4 Règlement P1-16-847-7 – Urbanisme - Concordance.
  - 7.5 Règlement P1-16-848-24 – Zonage - Concordance.
  - 7.6 Règlement P1-16-849-4 – Lotissement - Concordance.
  - 7.7 Règlement P1-16-867-4 – Sur les PIIA - Concordance.
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
  - 8.1 Adoption des comptes à payer pour novembre 2016.
  - 8.2 Acceptation définitive travaux de surface rue Western.
  - 8.3 Acceptation finale travaux supplémentaires rue Western.
  - 8.4 Cotisation annuelle – UMQ.
  - 8.5 Guignolée des Chevaliers de Colomb.
  - 8.6 Renouvellement du contrat avec Acceo.
  - 8.7 Cotisation annuelle FQM.
  - 8.8 Achat d'habits bunker.
9. **RESSOURCES HUMAINES**
  - 9.1 Embauche au service incendie et premiers répondants.
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 10.1 Demande de PIIA – Enseigne – Fruiterie.
11. **SERVICE DU GREFFE**
  - 11.1 Autorisation de récupérer certaines archives.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU  
CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

12. VARIA
13. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 6 décembre 2016.
14. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA LE MARDI, le 20 décembre 2015 À 19 HEURES.

**Adopté**

- 16.12.3** **Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour**  
- Aucune intervention.
- 16.12.4** **Adoption du procès verbal du 8 novembre 2016**  
Il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal du 8 novembre  
2016 tel que présenté.
- 16.12.5** **Dépôt de documents**  
**16.12.5.1** **Dépôt du procès verbal du CCU.**
- 16.12.6** **Avis de motion**  
**16.12.6.1** **Règlement de prévention en matière de sécurité incendie.**

Madame Lucie Fréchette donne avis de motion qu'à une prochaine séance, un règlement portant sur la prévention en matière de sécurité incendie sera adopté.

### 16.12.6.2

#### **Plan d'urbanisme – Concordance.**

Madame Lucie Fréchette donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption, lequel aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

- d'incorporer les dispositions du nouveau schéma d'aménagement révisé de remplacement (4<sup>e</sup>), soit principalement :
  - l'ajout des « zones de réserve » et « zones prioritaires d'aménagement » à même certaines affectations résidentielles;
  - la modification des limites de certaines affectations;
  - la création d'un nouveau plan identifiant les éléments naturels et les milieux sensibles;
  - l'identification d'éléments naturels et des milieux sensibles;
  - la bonification des objectifs et moyens pour assurer une protection accrue de l'environnement;
  - l'ajout de dispositions relatives au phasage de développement;
  - l'ajout d'une précision supplémentaire à la densité des habitations autorisées dans l'affectation récréotouristique.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### 16.12.6.3

#### **Zonage – Concordance.**

Madame Lucie Fréchette donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption, lequel aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'incorporer les dispositions du nouveau schéma d'aménagement révisé de remplacement (4<sup>e</sup>), soit principalement :
  - la modification des limites de certaines zones et la création de nouvelles zones;
  - la modification et l'ajout de définitions;
  - la modification de certains usages reliés au groupe agricole;
  - l'ajout de nouvelles zones aux grilles des usages à la suite de la création de nouvelles zones;
  - l'abrogation de la zone C-17;
  - l'ajout d'une distance minimale à respecter de l'autoroute 10 et des routes 112, 241 et 243 pour un nouvel usage résidentiel, institutionnel et récréatif;
  - le remplacement des dispositions relatives aux rives et l'ajout d'une disposition relative aux travaux autorisés dans le littoral;
  - l'ajout d'une zone dans la section des enseignes assujetties à une disposition particulière;

- l'ajout de zones assujetties à l'exploitation forestière commerciale;
- le remplacement de la section traitant des distances séparatrices relatives aux installations agricoles;
- le remplacement des dispositions relatives aux maisons mobiles et aux maisons modulaires;
- l'ajout d'une zone autorisant l'aménagement de lacs artificiels et d'étangs.

Une dispense de lecture du dit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du dit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

#### 16.12.6.4

##### **Lotissement - Concordance.**

Madame Lucie Fréchette donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- D'incorporer les dispositions du nouveau schéma d'aménagement révisé de remplacement (4<sup>e</sup>), soit principalement :
  - l'ajout de dispositions relatives à la restriction de construction de nouvelles rues dans certaines zones;
  - l'ajout de dimensions et superficies minimales en zone agricole;
  - l'ajout de dispositions relatives à la construction de rue à proximité d'un cours d'eau ou d'un lac.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

#### 16.12.6.5

##### **Conditions d'émission - Concordance.**

Madame Lucie Fréchette donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de conditions d'émission de permis de construction afin :

- d'incorporer les dispositions du nouveau *Schéma d'aménagement révisé de remplacement* (4<sup>e</sup>), soit principalement :
  - de modifier les zones assujetties à certaines conditions particulières;
  - de préciser certaines conditions d'émission d'un permis.

Une dispense de lecture du dit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du dit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**16.12.6.6 PIIA – Concordance.**

Madame Lucie Fréchette donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce projet de règlement aura pour objet de modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajouter les zones R-36, R-64 et R-67 aux zones visées par le chapitre 6 –P.I.I.A.- Secteurs résidentiels.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**16.12.6.7 Règlement de modification – Ententes relatives aux travaux municipaux.**

Madame Lucie Fréchette donne avis de motion qu'à une prochaine séance, un règlement de modification portant sur les ententes relatives aux travaux municipaux sera adopté.

**16.12.7 Adoption de règlement**

**16.12.7.1 P2-16-848-23 – Zone R-33.**

Il est proposé par madame Lucie Fréchette et résolu à l'unanimité :

Le 2<sup>e</sup> projet de règlement d'amendement au règlement de zonage intitulé « Règlement n° 16-848-23 amendant le règlement de zonage n° 09-848 de la Ville de Waterloo », est adopté.

**Adopté**

**16.12.7.2 16-848-22 – Zones R-55 et R-56.**

Il est proposé par madame Lucie Fréchette et résolu à l'unanimité :

Que le règlement intitulé « Règlement n° 16-848-22 amendant le règlement de zonage n° 09-848 de la Ville de Waterloo », est adopté.

**Adopté**

**16.12.7.3 16-899 – Fonctionnement de la bibliothèque.**

ATTENDU QUE La bibliothèque publique de Waterloo fait partie du regroupement Réseau biblio de la Montérégie;

ATTENDU QUE Ce regroupement demande à la Ville, laquelle est mandataire de la bibliothèque, d'adopter un règlement de fonctionnement pour la bibliothèque;

ATTENDU QU' Un avis de motion a été donné à cet effet, lors de la séance du 8 novembre 2016.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que le règlement 16-899 sur le fonctionnement de la bibliothèque est adopté.

**Adopté**

#### 16.12.7.4

#### **P1-16-847-7 – Plan d'urbanisme - Concordance.**

Il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet du plan d'urbanisme P1-16-847-7, lequel aura pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme afin :

- d'incorporer les dispositions du nouveau schéma d'aménagement révisé de remplacement (4<sup>e</sup>), soit principalement :
- - l'ajout des « zones de réserve » et « zones prioritaires d'aménagement » à même certaines affectations résidentielles;
  - la modification des limites de certaines affectations;
  - la création d'un nouveau plan identifiant les éléments naturels et les milieux sensibles;
  - l'identification d'éléments naturels et des milieux sensibles;
  - la bonification des objectifs et moyens pour assurer une protection accrue de l'environnement;
  - l'ajout de dispositions relatives au phasage de développement;
  - l'ajout d'une précision supplémentaire à la densité des habitations autorisées dans l'affectation récréotouristique.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 10 janvier 2017, 18h30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**Adopté**

#### 16.12.7.5

#### **P1-16-848-24 – Zonage - Concordance.**

Il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement de zonage P1-16-848-24, lequel aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'incorporer les dispositions du nouveau schéma d'aménagement révisé de remplacement (4<sup>e</sup>), soit principalement :

- la modification des limites de certaines zones et la création de nouvelles zones;
- la modification et l'ajout de définitions;
- la modification de certains usages reliés au groupe agricole;
- l'ajout de nouvelles zones aux grilles des usages à la suite de la création de nouvelles zones;
- l'abrogation de la zone C-17;
- l'ajout d'une distance minimale à respecter de l'autoroute 10 et des routes 112, 241 et 243 pour un nouvel usage résidentiel, institutionnel et récréatif le remplacement des dispositions relatives aux rives et l'ajout d'une disposition relative aux travaux autorisés dans le littoral;
- l'ajout d'une zone dans la section des enseignes assujetties à une disposition particulière;
- l'ajout de zones assujetties à l'exploitation forestière commerciale;
- le remplacement de la section traitant des distances séparatrices relatives aux installations agricoles;
- le remplacement des dispositions relatives aux maisons mobiles et aux maisons modulaires;
- l'ajout d'une zone autorisant l'aménagement de lacs artificiels et d'étangs.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 10 janvier 2017, à 18h30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

#### **Adopté**

#### **16.12.7.6**

#### **P1-16-849-4 – Lotissement - Concordance.**

Il est proposé par madame Lucie Fréchette et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement de lotissement 16-849-4, lequel aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- D'incorporer les dispositions du nouveau schéma d'aménagement révisé de remplacement (4<sup>e</sup>), soit principalement :
  - l'ajout de dispositions relatives à la restriction de construction de nouvelles rues dans certaines zones;
  - l'ajout de dimensions et superficies minimales en zone agricole;
  - l'ajout de dispositions relatives à la construction de rue à proximité d'un cours d'eau ou d'un lac.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 10 janvier 2017, à 18 h 30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de

règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**Adopté**

**16.12.7.7**

**P1-16-867-4 – Sur les PIIA - Concordance.**

Il est proposé par madame Lucie Fréchette et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) P1-16-867-4.

Ce projet de règlement aura pour objet de modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajouter les zones R-36, R-64 et R-67 aux zones visées par le chapitre 6 –P.I.I.A.- Secteurs résidentiels.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 10 janvier 2017, à 18h30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**Adopté**

**16.12.8**

**Finance et administration**

**16.12.8.1**

**Comptes à payer.**

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois de novembre 2016;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par madame Simard.

En conséquence,  
il est proposé par madame Denise Lauzière et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour novembre 2016 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

**Adopté**

**16.12.8.2**

**Acceptation définitive – Traitement de surface rue Western.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes d'une résolution passée le 7 octobre 2016, avait mandaté Construction DJL Inc. afin d'effectuer les travaux de traitement de surface de la rue Western pour un montant de 198 682,55\$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE Ce projet est dûment achevé selon les conditions du contrat, et en conformité avec les documents de soumissions à la satisfaction de la Ville de Waterloo;



ATTENDU QUE Ces ouvrages sont donc conformes à l'usage auxquels ils sont destinés et acceptés aux fins de gestion de l'utilisation par la Ville de Waterloo.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Claude Simard  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics commande le paiement de la retenue de 5% soit un montant de 7 512,60\$ taxes incluses.

**Adopté**

#### 16.12.8.3

#### **Acceptation définitive – Travaux supplémentaires rue Western.**

ATTENDU QUE La correction granulométrique et malaxage sur la rue Western sont dûment achevés selon les conditions du contrat, et en conformité avec les documents de soumissions à la satisfaction de la Ville de Waterloo;

ATTENDU QUE Ces ouvrages sont donc conformes à l'usage auxquels ils sont destinés et acceptés aux fins de gestion de l'utilisation par la Ville de Waterloo.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Claude Simard  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics commande le paiement d'une retenue de 5% à l'entrepreneur Construction DJL Inc. au montant de 3 115,13\$, taxes incluses.

**Adopté**

#### 16.12.8.4

#### **Cotisation annuelle UMQ.**

ATTENDU QUE La ville de Waterloo est membre de l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE L'UMQ réclame à ses membres une quote-part annuelle au montant de 2 677.05\$, laquelle propose également une tarification au Carrefour du capital humain au montant de 4 940.48\$.

ATTENDU QUE Ces montants incluent les taxes.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne  
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le versement de la quote-part annuelle de l'Union des Municipalités du Québec qui s'élève au montant de 2 677.05\$ taxes incluses.

Que le Conseil municipal autorise également le versement d'un montant de 4 940.48\$ pour la tarification au Carrefour du capital humain, pour un total de 7 617.53\$, taxes incluses.

**Adopté**

#### 16.12.8.5

#### **Subvention Chevaliers de Colomb – Guignolée.**

ATTENDU QUE Les organisateurs de la Grande Guignolée ont déposé une demande d'aide financière pour contribuer à garnir les paniers de Noël destinés aux familles moins nanties;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a toujours soutenu cette cause financièrement;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire demeurer un partenaire officiel de la Grande Guignolée.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise Madame Suzanne Simard à effectuer un paiement de 500\$ aux Chevaliers de Colomb pour la Grande Guignolée.

**Adopté**

#### 16.12.8.6

#### **Renouvellement de contrat – Acceo Solutions Inc.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo détient un contrat de service avec Accéo Solutions Inc. pour les progiciels et logiciels de comptabilité et de la Cour municipale;

ATTENDU QUE Ledit contrat est renouvelable annuellement, qu'il vient à échéance et que la Ville de Waterloo désire reconduire ce contrat pour l'année 2017;

ATTENDU QUE, Bien qu'Accéo Solutions propose de renouveler leur contrat pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021, vu la rapidité de l'évolution du domaine informatique, la Ville préfère renouveler pour un an seulement.

En conséquence,  
il est proposé par madame Denise Lauzière  
et résolu unanimement :

D'autoriser le Maire et le Greffier à signer le renouvellement des contrats de soutien aux logiciels et progiciels de la cour municipale au montant total de 10 236.79 \$, taxes incluses, pour 2016 et du soutien au logiciel et progiciels du service de la comptabilité au montant de 18 624.37 \$ taxes incluses, pour 2017.

**Adopté**

#### 16.12.8.7

#### **Cotisation FQM.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est membre de la Fédération Québécoise des municipalités ;

ATTENDU QUE Cette adhésion arrive à son échéance et que la Ville doit la renouveler au coût de 3 848.30 \$, taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise la reconduction de l'adhésion à la  
Fédération Québécoise des Municipalités au coût de 3 848.30 \$,  
taxes incluses.

**Adopté**

#### **16.12.8.8**

#### **Achat d'habits Bunker pour le service incendie.**

ATTENDU QUE Les pompiers ont besoin, dans le cadre de leurs  
fonctions d'habits spéciaux, dits «Bunker»;

ATTENDU QUE Le Directeur du service incendie a obtenu une  
soumission auprès de Aérofeu qui propose un  
prix de 1 740.\$/habit + taxes;

ATTENDU QUE L'habit bunker proposé par Aérofeu répond aux  
exigences recherchées et offre une bonne  
qualité.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le Directeur de la sécurité incendie  
à procéder à l'acquisition de 2 habits «Bunker» d'Aérofeu pour un  
montant total de 3 480.\$ plus les taxes applicables, soit un montant  
total de 4 001.13 \$.

Que le Conseil municipal demande à la trésorière de pourvoir à cette  
dépense d'un montant de 4 001.13\$ provenant de notre fonds de  
roulement, sur 5 ans.

**Adopté**

#### **16.12.9**

#### **Ressources humaines**

#### **16.12.9.1**

#### **Embauche au service incendie et premiers répondants.**

ATTENDU QUE Le Directeur du service incendie est allé en appel  
de candidature afin d'embaucher des pompiers et  
premiers répondants;

ATTENDU QUE 2 candidats ont souscrits à toutes les exigences  
d'entrevue et d'appréciation physique, savoir :

- M. Luc Arès, à titre de premier répondant;
- M. Samuel Robitaille à titre de pompier et premier  
répondant.

ATTENDU QUE Chacun de ces candidats s'est engagé, dans le  
cadre de sa formation de pompier et/ou de  
premier répondant à suivre le maintien des  
compétences et d'entraînement tel qu'exigé par  
l'agence et selon les modalités de l'entente des  
pompiers;

ATTENDU QUE Chacun de ces candidats est avisé du fait que s'il quitte le service dans les 24 mois suivant la fin de sa formation de pompier et de premier répondant, il devra rembourser à la ville le coût de chacune de ses formations.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo procède à l'embauche des 2 candidats ci-haut mentionnés au service incendie et de premiers répondants.

Que ces nouveaux employés soient soumis à une probation d'une durée de 275 heures travaillées.

Que la Ville procède également à la réactivation du dossier d'employé de M. Sébastien Russell, pompier et premier répondant, lequel avait été embauché le 8 mars 2011 et avait quitté en octobre 2015 pour un emploi à l'extérieur.

**Adopté**

16.12.10

**Aménagement et urbanisme**

16.12.10.1

**PIIA – Enseigne – Fruiterie.**

ATTENDU QUE Les propriétaires du bâtiment en question : 5151 @ 5159, rue Foster, ont fait une demande de permis afin d'ajouter une enseigne à leur bâtiment ;

ATTENDU QU' Il s'agit d'une affiche de 30" x 80" x 1.5" d'épaisseur, fait de HDU (Corafoam) en relief d'âge de bois avec le message « Fruiterie Aux belles récoltes » ;

ATTENDU QUE L'enseigne sera installée à plat sur le bâtiment, en haut de l'entrée principale du commerce, sur le revêtement de briques ;

ATTENDU QUE La demande respecte les exigences du règlement de zonage et du règlement sur les PIIA.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la demande de permis pour la pose d'une nouvelle enseigne pour le nouveau commerce « Fruiterie Aux belles récoltes ».

**Adopté**

16.12.11

**Service du greffe**

16.12.11.1

**Autorisation de récupérer certaines archives.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo va célébrer son 150<sup>ième</sup> anniversaire en 2017;

ATTENDU QUE La Société d'histoire de la Haute-Yamaska détient bon nombre d'archives de la Ville, notamment, les livres de procès-verbaux;

ATTENDU QU' Il serait intéressant de détenir, temporairement, certains de ces documents afin d'en tirer un maximum d'informations sur la naissance et l'évolution de notre ville.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise Mlle Céline Vary à quérir à la Société d'histoire de la Haute-Yamaska les livres de procès-verbaux et tout autre document pertinent et qui appartient à la Ville.

**Adopté**

**Informations et communiqués des membres du Conseil**

**Période de questions du public présent dans la salle**

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger. – M. Derek Tremblay, nouveau DG de la chambre de commerce Granby et Région se présente.

16.12.12

**Varia**

16.12.13

**Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, la séance ordinaire du 6 décembre 2016 est levée à 19H18.

16.12.14

**Prochaine assemblée**

**Mardi, le 20 décembre 2016 à 19 heures.**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier